



POUR AFFICHAGE

LA MINUTE VERTE



COMMENT VOUS FAIRE REMBOURSER VOS TITRES D'ABONNEMENT

À compter du 1^{er} septembre 2023, Les employés du secteur public bénéficient d'une prise en charge de 75% sur :

- Les abonnements de transport collectif
- Les abonnements de location de vélos

L'UNSA vous explique le process en 4 clics :

1. RENDEZ-VOUS SUR L'INTRANET DES HCC

2. ONGLET « INFOS GÉNÉRALES ».

3. RUBRIQUE « DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ».

4. TÉLÉCHARGER « DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TITRES D'ABONNEMENT ».



Adresser ensuite le formulaire complété en joignant les justificatifs originaux et nominatifs des titres de transport au bureau des salaires au bâtiment 28 RDC (poste 24724).
Au plus tard le 10 du mois qui suit l'abonnement.



**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
PARTIELLE DES TITRES
D'ABONNEMENT**

Direction des Ressources Humaines
Bât. 28 RDC bureau 19
Poste : 2 40 21

Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

(Décret n° 210-676 du 21 juin 2010)

Demande concernant le mois de :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

N° de tél. professionnel : personnel :

Service d'affectation :

Matricule : Grade :

Statut : Titulaire Stagiaire Contractuel

Nature de l'abonnement : SNCF CTS TRACE Autre :

Trajet(s) :

Date : Signature :

Les justificatifs originaux et nominatifs sont à agraffer ou scotcher ci-dessous et à adresser à la Direction des Ressources Humaines Bâtiment 28 RDC bureau 19 (au plus tard le 10 du mois qui suit l'abonnement).

Pour les Praticiens Hospitaliers et Internes, merci de transmettre au bureau du Personnel Médical.

**A L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI !**